

COMMUNE  
DE  
89480 COULANGES-sur-YONNE

# Inscriptions

## Rentrée scolaire 2023

☎ 03.86.81.70.32 📠 03.86.81.79.52  
✉ [mairie-coulanges-sur-yonne@wanadoo.fr](mailto:mairie-coulanges-sur-yonne@wanadoo.fr)

### ECOLE

#### Inscriptions

Les inscriptions des enfants entrant en maternelle ou changeant d'école suite à un déménagement seront prises jusqu'au 24 juin 2023.

Concernant les inscriptions en Toute Petite Section (TPS), la procédure retenue est celle de la préinscription et les familles seront ultérieurement informées de l'inscription définitive.

Les demandes de dérogation présentées par les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans une autre école que celle de leur secteur doivent être motivées. Le maire de la commune de résidence se prononce et la décision finale revient au maire de la commune où se situe l'école demandée par la famille.

#### Documents nécessaires

Les parents doivent apporter le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires ou un certificat de contre-indication.

Les parents divorcés ou séparés doivent fournir un extrait du jugement relatif à la garde de l'enfant. En absence de jugement, une attestation sur l'honneur des deux parents fixant la résidence de l'enfant devra être fournie.

### RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE MUNICIPALE

#### Inscriptions

Les inscriptions des enfants scolarisés à l'école de Coulanges-sur-Yonne se feront jusqu'au 24 juin 2023. Tous les enfants concernés doivent être inscrits, même ceux qui l'étaient déjà pendant l'année scolaire 2022-2023.

#### Document nécessaire

Les responsables légaux des enfants devront avoir impérativement transmis au secrétariat de la mairie de Coulanges une copie de l'attestation d'assurance de l'enfant, autre que l'exemplaire fourni pour l'école, **avant le 15 septembre 2023, délai de rigueur. Sans ce document, tout enfant, même inscrit, ne sera pas admis ni à la restauration scolaire, ni à la garderie municipale.**

Permanences des inscriptions pour l'école, la restauration scolaire  
et la garderie municipale

A la mairie de COULANGES-SUR-YONNE :

- Samedi 13 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.
- Mercredi 17 mai 2023 de 14 h 30 à 18 h 00.

### IMPORTANT

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune ([www.coulanges-sur-yonne.fr](http://www.coulanges-sur-yonne.fr)) et devront être rendues complétées par les familles le jour de l'inscription pour limiter le temps de présence dans les locaux de la mairie. Les documents nécessaires devront être joints. Il sera également possible de récupérer les dossiers d'inscription pour le périscolaire du mercredi.

La première vente des tickets de restauration scolaire et de garderie municipale aura lieu lundi 28 août 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de Coulanges-sur-Yonne.